

ITUM Utaimun



BULLETIN D'INFORMATION • UASHAT MAK MANI-UTENAM • MARS 2009

Affirmation et reconnaissance des droits des Uashaunnuat



À PROPOS DU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER...

Lors de la Commission parlementaire portant sur le Nouveau régime forestier du gouvernement du Québec, le 31 octobre dernier, ITUM s'est vivement opposé à la vision du gouvernement, qui prétend détenir la propriété des territoires et des ressources forestières du Québec ainsi que la responsabilité de leur gestion.

En effet, dans un document intitulé « L'occupation du territoire forestier québécois et la construction des sociétés d'aménagement des forêts », le Québec considère la plupart des forêts comme étant des terres publiques qui relèvent de sa juridiction, incluant celles situées en territoire traditionnel des Uashaunnuat.

Pour répondre à la quête d'affirmation des droits ancestraux des Uashaunnuat, le conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) fait entendre une position ferme aux utilisateurs de leur territoire traditionnel, qu'ils soient de statut gouvernemental ou privé.

Dans le mémoire qu'il a présenté, ITUM soutient que les forêts en territoire traditionnel et leurs ressources appartiennent plutôt aux Uashaunnuat et plus particulièrement à leurs familles. Qu'il leur revient donc d'en assurer la gestion, la préservation et la protection des ressources. À cet égard, ITUM, qui s'en réfère au titre indien, aux droits ancestraux ainsi qu'aux droits issus de traités, précise que tous les développements forestiers à venir dans les territoires traditionnels devront obtenir le consentement des Uashaunnuat, de même que celui des familles directement affectées par un projet.

C'est dire que le conseil ITUM s'opposera désormais à toute exploitation forestière qui n'aura pas été dûment autorisée par les Uashaunnuat. Dans le même souffle, ITUM ne s'engage pas à participer aux partenariats locaux ou régionaux.

LA ROMAINE ET LE BAPE

Le 10 décembre 2008, lors de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Romaine, ITUM a présenté un mémoire au nom des Uashaunnuat et des familles, qui vient rappeler à Hydro-Québec et à son gouvernement que les droits collectifs ou autres droits spécifiques des Innus n'ont jamais été cédés. Qui plus est, ITUM a rappelé que ce projet vise l'utilisation

et l'exploitation d'un territoire traditionnel qui chevauche le Québec et le Labrador !

Des impacts à mesurer...

Ce projet transformera de manière irréparable et irrémédiable l'environnement des terres traditionnelles des Uashaunnuat, que ce soit en matière de pollution, de dérangement de sites migratoires, de perte de territoires de chasse et de pêche ou de leur utilisation comme lieu de transmission des savoirs, sans compter les séquelles que peuvent entraîner les lignes de transmission à haut voltage.

ITUM a ainsi relevé les faiblesses de l'étude d'impacts du promoteur, qu'il considère comme biaisée et volontairement incomplète puisqu'elle ne tient pas compte des impacts négatifs qui auront une portée bien plus grande que celles identifiées... ne serait-ce qu'en regard des lignes de transport ! Car il faut bien le reconnaître, les effets cancérigènes reliés aux lignes de transmission et des champs électromagnétiques font l'objet d'études sérieuses et de plus en plus concluantes.

Une position affirmée

Selon ITUM, cette étude d'impacts incomplète rend le processus environnemental invalide. Ce projet est donc considéré irrecevable puisqu'en l'absence d'une étude exhaustive, il ne peut y avoir de consultations éclairées.

Enfin, devant l'absence de consultation de la part du promoteur qui n'a pas cherché à obtenir le consentement des Uashaunnuat, il a été recommandé que le projet soit refusé.

DES MISES EN DEMEURE POUR FAIRE RECONNAÎTRE NOS DROITS

Toujours dans une démarche d'affirmation des droits ancestraux, le conseil ITUM a fait parvenir des mises en demeure à l'ensemble des compagnies minières et forestières qui exploitent ou occupent le territoire traditionnel des Uashaunnuat. Ces mises en demeure visent à revendiquer le territoire et les ressources utilisées, en stipulant que toutes les activités passées et présentes de ces entreprises n'ont jamais obtenu le consentement des Uashaunnuat, ceci venant porter atteinte à leurs droits. Ce faisant, les activités passées et présentes de ces entreprises ont causé d'importants dommages dont elles sont responsables. C'est ainsi que les procureurs ont avisé ces compagnies que le conseil ITUM, les Uashaunnuat et leurs familles allaient se prévaloir de tous leurs droits et recours, incluant les recours judiciaires, contre leurs activités considérées illégales.

UN NOUVEAU REGROUPEMENT : L'ALLIANCE STRATÉGIQUE DES CHEFS

Le conseil ITUM, et son chef Georges-Ernest Grégoire, se sont joints à trois autres communautés innues pour former l'Alliance stratégique des chefs, soit Matimekush Lac-John, Ekuanshit et Pessamit. Chacune de ces com-

munautés affirme et confirme sa pleine souveraineté sur le territoire du Nitassinan et sur les ressources naturelles qui s'y trouvent. Les communautés qui composent l'Alliance aspirent ainsi à une pleine autodétermination sur les affaires qui les concernent, de même que le pouvoir souverain de décider de l'usage des territoires et des ressources naturelles se retrouvant à l'intérieur de leurs terres traditionnelles. Elles déclarent et exigent, en raison de leur titre innu et des droits ancestraux qu'elles détiennent, que des formules de redevances et de dividendes, des parts aux bénéficiaires nets, des rentes, des paiements de baux, ainsi que des compensations rétroactives actuelles et futures soient établis pour le bénéfice des quatre communautés.

Les quatre gouvernements innus déplorent l'attitude minimaliste démontrée jusqu'ici par le gouvernement du Québec, ce dernier n'ayant aucune reconnaissance quant à leur titre innu et leurs droits ancestraux. Cette nouvelle alliance se veut ainsi une tribune d'interventions privilégiées pour les Chefs de ces quatre gouvernements innus auprès des autres gouvernements, des développeurs, des investisseurs, et autres entités ou promoteurs, et ce, en regard du respect du titre innu et de l'affirmation de leurs décisions souveraines. Chacun des gouvernements innus conservera également son autonomie décisionnelle.

À ce jour, l'Alliance stratégique des chefs a tenu deux rencontres avec l'ensemble des élus de chacune des communautés. Présentement, l'organisation s'affaire à établir ses priorités d'actions pour les mois futurs.



Toutes nos félicitations au Foyer Tshennuat!

En effet, le Foyer Tshennuat s'est mérité la Rose d'Or 2008-2010, décernée par le Réseau Fadoq-Côte-Nord, une reconnaissance qu'il s'était d'ailleurs déjà vu attribuer pour les deux années précédentes.

Dans le cadre du programme Rose D'Or, édition 2008-2010, la résidence privée pour aînés de Uashat mak Mani-utenam a obtenu cette reconnaissance qui vient couronner l'excellence de ses services.

Ce programme, qui permet l'appréciation des résidences privées pour aînés autonomes de la province, est implanté dans 12 régions du Québec. Il permet de procéder à l'évaluation des résidences, de même que la constitution, pour chacune des régions, d'un bottin de résidences reconnues, un outil indispensable dans la recherche d'un nouveau milieu de vie de qualité pour les aînés.

C'est donc un immense plaisir de féliciter tout le personnel du Foyer Tshennuat pour cette reconnaissance qui vient souligner la qualité des services offerts à nos aînés.



LINE MORISSETTE
Secrétaire générale



Développement

Le développement économique à Uashat mak Mani-Utenam

Introduction : une richesse, nos jeunes

La communauté de Uashat mak Mani-Utenam possède un bon potentiel de développement du fait que sa population est jeune et est relativement importante. En effet, 50,6 % de celle-ci a moins 25 ans et la population totale croît de 1 % par année. La prise de conscience de cette situation et de certains autres facteurs socio-économiques par les dirigeants les a conduit à prendre des décisions importantes en matière de développement économique. Nous vous présentons un court portrait de la situation du développement économique en regard des décisions prises.

Les orientations du Conseil en développement économique : rentabilité et profitabilité

Elles sont simples. Il s'agit de réduire la dépendance économique de la communauté et des individus qui la composent vis-à-vis des gouvernements, Pour cela, voir à créer de la richesse par l'emploi et la création d'entreprises. Pour garantir les meilleures chances de succès, s'assurer que les entreprises détenues ou non par ITUM réalisent des profits. Ces profits seront ensuite réinvestis dans le développement économique et profiteront alors directement ou indirectement à toute la communauté. Un exemple concret et à très court terme : consolider et rentabiliser les entreprises existantes appartenant à ITUM.

La Société de développement économique (SDÉUM) : outil de développement

ITUM a confié à la Société de développement économique (SDÉUM), un organisme à but non lucratif le mandat de réaliser ces orientations. La SDÉUM gère donc de façon autonome les budgets et les programmes, fait le lien avec les partenaires et les gouvernements, soutient les promoteurs, suscite, organise ou structure l'action de sensibilisation et de formation à la réalité économique.

L'offre de services

La SDÉUM intervient et offre à ses clients promoteurs des services pour :

- > La création, l'expansion, et la consolidation d'entreprises ;
- > Le développement de partenariat d'affaires ;
- > Le développement de coopératives d'entreprises ;
- > Le soutien à la réalisation de plans d'affaires ;
- > La réalisation de co-entreprises avec des entreprises extérieures à la communauté.

Et plus largement elle voit à :

- > La mise en œuvre du Plan stratégique de développement économique et touristique (Exemple : Les croisières internationales)
- > La création d'un Fonds d'investissement ;
- > La référence et à l'accompagnement des promoteurs auprès des ministères et des banques ;
- > La promotion du développement de l'entrepreneuriat ;
- > L'implantation d'un incubateur d'entreprises dans la communauté.

Conclusion

Malgré tous les efforts qu'ensemble nous pourrions consentir dans la mise en œuvre de ce qui précède, le développement économique de la communauté repose sur la hausse des qualifications professionnelles de sa population. La formation des jeunes, qui sont l'avenir, doit être la priorité de la communauté. Sans quoi toutes les stratégies proposées ou imaginables ne pourront assurer la croissance de la richesse collective et individuelle. C'est pourquoi notre engagement ira dans le sens de créer une plus grande synergie formation/développement économique.

P.S. : Le sujet du développement économique est vaste, nous ne l'avons qu'à peine esquissé. Nous reviendrons sur la question dans d'autres articles, soit ici, soit dans d'autres médias.
SDÉUM/RH



ROBERT HUBERT
Directeur de la Société de développement
Uashat mak Mani-Utenam



Formation

De la formation pour pallier au manque de main-d'oeuvre à venir

Grâce à une initiative des communautés innu de l'est du Québec, de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et des fonds de formation, ITUM s'apprête à mettre place différents programmes de formation, notamment dans les métiers de la construction.

En effet, ces formations en construction et métiers connexes permettront aux participants d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'accéder à une carte de compétence « apprenti » de la CCQ. Selon les besoins du marché du travail, les cours offerts seront : charpentier-menuisier, cimentier-applicateur, opérateur de machinerie lourde, etc.

En plus d'apporter une grande diversité de compétences dans nos communautés, les nouveaux diplômés pourront accéder à des emplois sur de grands projets d'exploitation minière et autres....

Également à l'étude...

Nous étudions présentement la possibilité d'offrir une formation d'appoint qui s'adresserait aux Innus à qui il ne manque que quelques cours pour compléter leur secondaire V. Nous en sommes encore au stade de projet, mais AVIS AUX INTÉRESSÉS : mettez tout de suite votre dossier à jour au Service de l'Emploi, car en plus d'élever votre niveau d'éducation, cette formation vous rendra éventuellement éligible à de l'emploi ou à d'autres niveaux d'études! Nous envisageons également la possibilité d'offrir une mise à niveau intégrée pour la tenue de ces différentes formations.

Pour vous aider à faire les bons choix

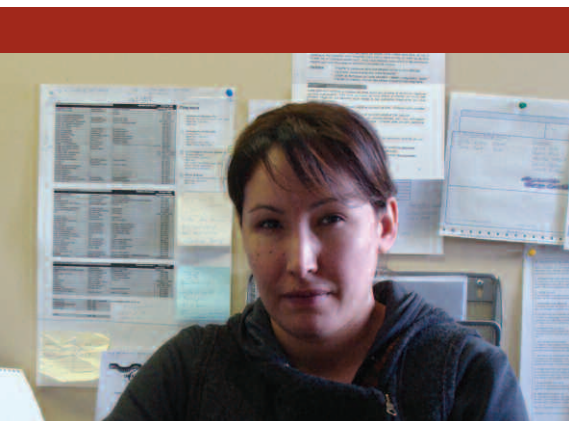
Parmi toutes les possibilités annoncées, il sera important de ne pas se lancer dans le premier cours offert et de faire des choix judicieux pour réussir. Pour vous aider à déterminer la formation qui vous convient, ITUM met à votre disposition une conseillère d'orientation qui pourra vous guider dans votre cheminement. Démontrez votre intérêt, et il nous fera plaisir de vous mettre en contact avec cette

ressource professionnelle. Veuillez noter que des agents de suivi seront présent tout au long du processus d'apprentissage, pour accompagner les étudiants de façon individuelle et favoriser son cheminement vers l'atteinte de ses objectifs.

Soutien à l'intégration en emploi

En parallèle, un autre service à la population verra le jour, soit le Soutien à l'intégration en emploi. Cette nouvelle approche, adaptée à la réalité autochtone, est de plus en plus populaire d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit de permettre à l'apprenant d'intégrer et de maintenir un emploi, grâce à l'appui d'un mentor dont le rôle sera de l'aider à acquérir des expériences de travail dans son métier.

La population a démontré une grande ouverture face à la formation. De plus, il s'agit d'une formule gagnante, tant sur le plan personnel (estime de soi, confiance, etc.) que collectif. C'est pourquoi nous souhaitons répondre adéquatement à ce vif intérêt manifesté par nos gens.



MARIE-LINE THERNISH
Directrice de l'emploi, la formation
et Mitshm Shuniaiu



Obtenez un DEP

en conduite de machinerie lourde

Une formation en voirie forestière débutera sous peu, grâce à une entente conclue entre les Uashaunnuat et Consolidated Thompson, visant la participation concrète des Innus au projet de développement minier en cours.

Pour tous ceux et celles qui aimeraient acquérir cette compétence et obtenir leur diplôme d'étude professionnel (DEP) dans ce domaine, une formation intensive de 18 semaines, devant débuter le 23 mars prochain, sera dispensée au Centre de Formation Professionnelle de Forestville.

Qui peut s'inscrire ?

Tous les Innus, hommes et femmes, ayant au moins 16 ans et qui ont réussi les unités de 3^e secondaire en mathématiques, français et anglais. Ou encore les Innus de 18 ans et plus qui réussiront le test de développement général.

Différentes sessions intensives seront dispensées en alternance, en commençant par un groupe de 24 personnes de la communauté de Uashat mak Mani-utenam. Un second groupe pour les gens de Matimekush-Lac John suivra et, enfin, un dernier groupe devant rassembler des membres des deux communautés sera formé ultérieurement.

En quoi consiste le cours ?

Répartie sur 630 heures, cette formation permettra aux Innus d'apprendre à conduire de la machinerie lourde et tout ce qui entoure ce métier rempli de défis.

UN PROGRAMME DE 630 HEURES

Métier et formation	15 h
Communication en milieu de travail	15 h
Normes de construction de chemins forestiers	45 h
Entretien d'engins de voirie forestière	60 h
Conduite d'une pelle hydraulique	60 h
Conduite d'un bouteur	60 h
Lutte contre les feux de forêt	15 h
Mise en forme d'un chemin forestier	120 h
Construction et entretien de la surface de roulement d'un chemin forestier	105 h
Construction d'un ponceau	60 h
Exploitation d'un banc d'emprunt	75 h

Pour information

N'hésitez pas à communiquer avec Alanis Vollant, adjointe administrative, au 418-962-0255 (bur.) ou au 418-961-5181 (cell.).





Services sociaux

Saviez-vous que depuis juillet 2007, des modifications ont été apportées à la Loi de la protection de la Jeunesse ? Par ailleurs, ces modifications législatives réfèrent au temps d'intervention dans les familles au niveau des placements. Il est certain que cette situation interpelle Innu Takuainkan, est qu'une résolution en août 2008 mandate les Services Sociaux Uauitshitun de réaliser une entente sur les modalités d'applications de la Loi de la Protection de la Jeunesse tel que prévu dans l'article 37.5. Depuis 2005, des démarches sont entreprises avec l'organisation de la Protection de l'enfance Côte-Nord afin qu'un processus continu de prise en charge de l'administration des services de protection soit entamé. La Loi de la Protection de la Jeunesse permet à ITUM de réaliser une entente établissant un régime particulier de protection applicable aux enfants de notre communauté.

S'inspirant de l'expertise de la communauté Atikamekw qui possède leur Système d'Intervention d'Autorité Atikamekw (SIAA) en matière de protection de la jeunesse, le SIAA permet aux Services sociaux du Conseil de prendre en charge les situations pour lesquelles la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis et de les traiter dans un contexte culturel mieux adapté aux besoins de la communauté. Le SIAA possède sont Directeur de la Protection Social qui entouré d'une équipe évalue les situations de compromission et prend des décisions appropriées dans le respect des droits de l'enfant et de sa famille.

Dans cet ordre d'idée, notre organisation sensible aux problématiques de nos familles, désire rapatrier tous les services de la Protection de la Jeunesse afin de pouvoir répondre

aux besoins spécifiques de nos membres, de garantir des services accessibles de première ligne et de participer à une responsabilité communautaire face à nos enfants en situation de vulnérabilité.

Nous poursuivons le processus de prise en charge dans le respect des droits des enfants, des parents et de la communauté. Nous espérons dans un avenir rapproché que notre organisation puisse réaliser ce grand rêve dans l'intérêt de nos enfants et de nos familles.



MARIE LUCE JOURDAIN
Directrice Uauitshitun,
Secteur des services sociaux

